

18 JUIL. 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE CAROMB N°2022-CM-11/07-13**

L'an deux mille Vingt-deux, le Lundi 11 Juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

**Date de convocation** : 7 juillet 2022

**Nombre de membres élus** : 23

**Nombre de membres convoqués** : 23

**Présents** : (15) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. ENDERLIN François. MARCELLIN Valérie. JAUME François. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. MEYNARD Delphine. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

**Absents ayant donné procuration** (6) : MASSONNET Christine (procuration à MICHELIER Valérie). BOULON Marc (procuration à MICHELIER Pierre). MONTAGARD Monique (procuration à BONNAVENTURE Richard). BONNAVENTURE Magali (procuration à BELLENGER Elisabeth). AUGIER Magali (procuration à METZGER Olivier). DAUTEL Gilles (procuration à MORARD Christian).

**Absent excusé** : (1) : DAVID-MESSILLIER Patrick.

**Absent** (1) : LANTENOIS Geoffrey.

**Assistait également à la réunion** : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

**PROJET DE CREATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS PUBLICS DE PROXIMITE**

**PARC PAUL SAUVAN**

**MODALITES DE FINANCEMENT**

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° CM10-02/12**

M. Jean-Pierre Braquet, rapporteur, expose à l'assemblée :

Par délibération du 10 février 2022, le conseil municipal a adopté le projet de création d'équipements sportifs publics de proximité au parc Paul Sauvan et en a arrêté les modalités de financement.

Or le montant total de dépenses initialement prévu a été revu à la baisse ainsi que le plan de financement.



**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,  
après en avoir délibéré**

**DECIDE**

- D'adopter le projet de création d'équipements sportifs publics de proximité au Parc des Sports Paul Sauvan, tel qu'exposé ci-dessus,
- D'arrêter les modalités de financement de ce projet tel qu'établies ci-dessus,
- D'autoriser Madame Le Maire à solliciter les financements nécessaires à la réalisation du projet auprès des organismes ci-après désignés :
  - L'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2022, à hauteur de 43 543,10 € ;
  - La Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat Venaissin (CoVe) au titre du Fonds de Concours pour les investissements de proximité des communes, à hauteur de 12 500 € ;
  - La Fédération Française de Basket-Ball dans le cadre de son plan INFRA favorisant la pratique inclusive du basket-ball, à hauteur de 2 000 € ;
- D'autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes démarches et signer tous actes nécessaires à la poursuite de cette affaire.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Pour expédition certifiée conforme,  
à Caromb, transmise et publiée le 18 juillet 2022

**Le Secrétaire de Séance**



**Séverine VANDENBERGHE-RICHARD**

**Le Maire,**



**Valérie MICHELIER**